



Financial Statements 2022

For the sake of consistency,
the financial statements are
presented in their original
French version.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers non consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la Direction des Producteurs de lait du Québec (ci-après l'« Organisation »). Les états financiers non consolidés ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui sont présentés distinctement lors de l'assemblée annuelle, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisation est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que nous pouvons nous fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers non consolidés. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la Direction.

L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par l'assemblée générale, a audité les états financiers non consolidés de l'Organisation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et a présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,

Handwritten signature of Daniel Gobeil in black ink.

Daniel Gobeil

Le 1^{er} vice-président,

Handwritten signature of Alain Brassard in black ink.

Alain Brassard

Le 21 février 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés des Producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) (ci-après l'« Organisation »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2022 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie ainsi que de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool et de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'un audit d'états financiers distinct et n'ont pas été inclus dans les états financiers non consolidés ci-joints. Cela résulte d'une décision prise par la Direction il y a plusieurs années. À cet égard, ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers non consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 n'ont pas été définies. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des

états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Brossard

Le 21 février 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

Bilan non consolidé

au 31 décembre 2022

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Actif								
Court terme								
Encaisse	2 611 848	10 776 284	—	27 562 300	18 414 602	—	59 365 034	53 616 346
Débiteurs (note 3)	339 488	325 345	—	287 601 759	987 427	—	289 254 019	251 922 123
Créances interfonds, sans intérêt	4 774 619	1 617 003	5 128	—	—	(6 396 750)	—	—
Placements (note 5)	3 500 000	1 200 000	—	—	4 500 000	—	9 200 000	9 700 000
Frais payés d'avance	214 013	671 633	—	34 894	—	—	920 540	1 739 595
Solde à percevoir des producteurs	—	—	—	1 871 356	—	—	1 871 356	—
	11 439 968	14 590 265	5 128	317 070 309	23 902 029	(6 396 750)	360 610 949	316 978 064
Long terme								
Sommes à percevoir des producteurs (note 4)	—	—	—	80 808	—	—	80 808	52 708
Placements (notes 5 et 14)								
Participations dans les sociétés satellites	119	—	—	—	—	—	119	119
Coentreprise	—	—	1 738 220	—	—	—	1 738 220	1 653 050
Autres placements	3 003 737	9 503 737	358 824	—	2 800 000	—	15 666 298	16 377 524
	3 003 856	9 503 737	2 097 044	—	2 800 000	—	17 404 637	18 030 693
Immobilisations (note 7)	2 907 734	33 262	—	—	—	—	2 940 996	2 622 233
Autres éléments d'actif	327 512	—	—	—	—	—	327 512	318 677
	17 679 070	24 127 264	2 102 172	317 151 117	26 702 029	(6 396 750)	381 364 902	338 002 375
Passif								
Court terme								
Créditeurs et charges à payer (note 8)	3 148 199	6 213 128	—	311 588 026	18 835 070	—	339 784 423	289 694 398
Créances interfonds, sans intérêt	509 116	—	100 629	5 563 091	223 914	(6 396 750)	—	—
Solde à verser aux producteurs	—	—	—	—	—	—	—	3 058 501
Réserve d'ajustements (note 6)	—	—	—	—	7 643 045	—	7 643 045	8 060 165
Revenus reportés (note 4)	195 107	—	—	—	—	—	195 107	142 124
	3 852 422	6 213 128	100 629	317 151 117	26 702 029	(6 396 750)	347 622 575	300 955 188
Long terme								
Revenus reportés (note 4)	99 575	—	—	—	—	—	99 575	116 882
	3 951 997	6 213 128	100 629	317 151 117	26 702 029	(6 396 750)	347 722 150	301 072 070
Soldes de fonds								
Investis en immobilisations	2 725 484	33 262	—	—	—	—	2 758 746	2 467 258
Grevés d'affectations externes								
Affectés aux Programmes- qualité du lait	(206 579)	—	—	—	—	—	(206 579)	(86 807)
Affectés au programme proAction	(142 750)	—	—	—	—	—	(142 750)	1 371 818
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss)	—	—	2 097 043	—	—	—	2 097 043	2 023 100
Libres d'affectations	11 350 918	17 880 874	(95 500)	—	—	—	29 136 292	31 154 936
	13 727 073	17 914 136	2 001 543	—	—	—	33 642 752	36 930 305
	17 679 070	24 127 264	2 102 172	317 151 117	26 702 029	(6 396 750)	381 364 902	338 002 375

Engagements (note 13)

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Résultats non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Produits					
Prélèvements	16 295 500	47 024 112	372 468	63 692 080	62 706 951
Retenues-qualité	1 051 029	—	—	1 051 029	894 643
Pénalité proAction	373 508	—	—	373 508	373 675
Intérêts	665 434	427 415	—	1 092 849	707 981
	18 385 471	47 451 527	372 468	66 209 466	64 683 250
Charges					
Activités de promotion	—	4 020 494	—	4 020 494	2 524 938
Campagnes publicitaires	—	25 087 910	—	25 087 910	23 725 063
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	993 095	19 002 990	—	19 996 085	23 644 962
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 508 393	—	—	3 508 393	3 450 145
Exploitation	10 429 596	790 157	—	11 219 753	9 335 276
Formation, information et publications	194 502	—	—	194 502	67 980
Programme proAction	1 888 076	—	—	1 888 076	1 945 938
Programmes-qualité du lait	689 921	—	—	689 921	586 105
Quote-part de la perte de Novalait inc.	—	—	366 321	366 321	248 205
Recherche	481 296	—	—	481 296	539 272
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	567 687	—	—	567 687	395 345
Réunions des administrateurs et des membres	1 476 581	—	—	1 476 581	1 198 786
	20 229 147	48 901 551	366 321	69 497 019	67 662 015
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 843 676)	(1 450 024)	6 147	(3 287 553)	(2 978 765)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022 \$	2021 \$
Recettes provenant des producteurs de lait pour l'achat de quotas	194 861 280	126 439 680
Versements aux producteurs de lait pour la vente de quotas	195 278 400	126 693 600
Insuffisance des recettes par rapport aux versements	(417 120)	(253 920)
Réserve d'ajustements au début	8 060 165	8 314 085
Réserve d'ajustements à la fin (note 6)	7 643 045	8 060 165

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Évolution des soldes de fonds non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Fonds d'administration			
	Investi en immobilisations	Grevés d'affectations externes		Libre d'affectations
		Affecté aux Programmes-qualité du lait	Affecté au programme proAction	
\$	\$	\$	\$	
Soldes au début	2 424 087	(86 807)	1 371 818	9 451 212
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(294 624)*	(206 579)	(1 514 568)	172 095
Acquisitions nettes d'immobilisations	596 021	—	—	(596 021)
Virement interfonds	—	86 807	—	2 323 632
Soldes à la fin	2 725 484	(206 579)	(142 750)	11 350 918

* Le montant de l'insuffisance des produits par rapport aux charges du solde de fonds investi en immobilisations du Fonds d'administration comprend un amortissement des immobilisations d'un montant de 419 874 \$ (437 052 \$ en 2021) et un amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations d'un montant de 125 250 \$ (204 058 \$ en 2021).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Ventes de lait	Frais de transport	Qualité – Fonds de compensation*	2022 Total	2021 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes					
Provenant des ventes de lait (note 9)	3 250 598 148	—	—	3 250 598 148	2 863 804 778
Intérêts	437 064	—	—	437 064	88 299
	3 251 035 212	—	—	3 251 035 212	2 863 893 077
Distribution des recettes					
Versements nets aux producteurs	3 057 980 939	—	—	3 057 980 939	2 690 113 246
Déduction pour frais de transport	118 303 300	(118 303 300)	—	—	—
Prélèvements	63 692 080	—	—	63 692 080	62 706 951
Retenues-qualité	1 051 029	—	—	1 051 029	894 643
Pénalité proAction	373 508	—	—	373 508	373 675
Cession temporaire de quotas	7 473 565	—	—	7 473 565	6 946 366
Frais d'analyse des échantillons de lait	2 666 632	—	—	2 666 632	2 545 047
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	1 626 753	—	—	1 626 753	1 650 569
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 10)	—	120 210 388	—	120 210 388	99 408 929
Programme de calibrage	184 892	—	—	184 892	257 676
Programme de lait-école	324 004	—	—	324 004	337 870
Vérification et analyses relatives au paiement du lait	381 279	—	—	381 279	297 509
	3 254 057 981	1 907 088	—	3 255 965 069	2 865 532 481
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes	(3 022 769)	(1 907 088)	—	(4 929 857)	(1 639 404)
Soldes à verser aux producteurs au début	3 386 532	(478 031)	150 000	3 058 501	4 697 905
Soldes à verser (à percevoir) aux producteurs à la fin (note 11)	363 763	(2 385 119)	150 000	(1 871 356)	3 058 501

* Fonds de compensation constitué en vertu de l'article 7.11 des conventions de mise en marché du lait relativement à une contamination de lait d'un silo d'usine. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Fonds de publicité et promotion		Fonds de développement			
Investi en immobilisations \$	Libre d'affectations \$	Grevé d'affectations externes		2022 Total \$	2021 Total \$
		Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommiss)	Libre d'affectations \$		
43 171	21 731 428	2 023 100	(27 704)	36 930 305	39 909 070
(9 909)	(1 440 115)	73 943	(67 796)	(3 287 553)	(2 978 765)
—	—	—	—	—	—
—	(2 410 439)	—	—	—	—
33 262	17 880 874	2 097 043	(95 500)	33 642 752	36 930 305

Flux de trésorerie non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022 \$	2021 \$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion et du Fonds de développement de l'industrie laitière	(3 287 553)	(2 978 765)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	429 783	445 516
Perte de valeur relative aux actifs	1 892 936	—
Quote-part de la perte de Novalait inc.	366 321	248 205
	(598 513)	(2 285 044)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés		
Insuffisance des recettes sur la distribution des recettes du Fonds du pool	(4 929 857)	(1 639 404)
Insuffisance des recettes par rapport aux versements du Système centralisé de vente des quotas	(417 120)	(253 920)
Autres (note 15)	13 604 025	21 504 452
	8 257 048	19 611 128
	7 658 535	17 326 084
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(16 440 264)	(11 643 767)
Dispositions de placements	17 200 000	15 200 000
Acquisitions d'immobilisations	(2 641 483)	(1 788 250)
Sommes à percevoir des producteurs	(28 100)	11 632
	(1 909 847)	1 779 615
Augmentation nette de l'encaisse	5 748 688	19 105 699
Encaisse au début	53 616 346	34 510 647
Encaisse à la fin	59 365 034	53 616 346

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Notes complémentaires

31 décembre 2022

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Les Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation ») sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et regroupent les producteurs de lait de la province. À titre d'administrateurs du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, ils réalisent la mise en marché collective du lait de vache produit au Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts* du Québec et est exempté des impôts sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers non consolidés de l'Organisation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), à l'exception du fait que les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui ont fait l'objet d'un audit distinct n'ont pas été inclus dans les présents états financiers non consolidés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou ceux qui sont rachetables en tout temps sans pénalité.

Comptabilité par fonds

Les états financiers non consolidés de l'Organisation comptent six fonds, dont cinq sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat qui lui est confié. L'Organisation distingue trois secteurs d'activité :

- administration du plan conjoint et services aux membres;
- mise en marché du lait;
- administration d'un système d'échange des quotas.

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe quatre fonds : le Fonds d'administration, le Fonds de publicité et promotion, le Fonds de développement de l'industrie laitière et le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait (non présenté). Ce secteur d'activité est entièrement financé par les producteurs membres.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à l'administration de l'Organisation et du plan conjoint, les produits, les charges, les actifs et les passifs destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire aux normes ainsi que les produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs à l'administration du programme proAction sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché du lait, de la Convention de transport du lait et des ententes nationales, ainsi que les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélèvement pour l'administration du plan conjoint, par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité et par la pénalité proAction appliquée aux producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat proAction pour faire suite à un manquement aux volets mis en œuvre. Les sommes recueillies pour les résultats positifs au dépistage des antibiotiques sont versées dans un fonds de compensation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un montant maximum de 150 000 \$. Ces sommes sont conservées dans le Fonds du pool.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. L'Organisation administre ces programmes sur le territoire québécois, à l'exception du secteur nutrition qui est administré par Les Producteurs laitiers du Canada. Ces activités sont financées par le prélèvement de publicité.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière. Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement pour le Fonds de développement de l'industrie laitière.

Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques de ces producteurs. Ces activités sont financées par le prélèvement du Fonds de défense.

Le deuxième secteur d'activité, mise en marché du lait, présente les activités du Fonds du pool. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué aux Producteurs de lait du Québec la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les actifs et les passifs afférents à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentés dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait. Ce fonds présente également les sommes recueillies afin de compenser toute usine du Québec ayant reçu du lait contaminé par un antibiotique, non détectable par une méthode rapide de détection à la réception à l'usine et qui aurait été entreposé dans un silo.

Le troisième secteur d'activité, administration d'un système d'échange des quotas, vise à faciliter les transactions entre les producteurs. Les actifs et les passifs, afférents aux transactions d'achat et de vente de quotas par les producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), sont présentés dans le fonds du Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

Participations dans les sociétés satellites

L'Organisation a choisi de comptabiliser les participations dans les sociétés satellites selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Participation dans la coentreprise

L'Organisation a choisi de présenter des états financiers non consolidés seulement et de comptabiliser la participation dans la coentreprise selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, l'Organisation présente à la note 14 les informations additionnelles exigées dans les NCCOSBL.

Dépréciation des participations dans les sociétés satellites et la coentreprise

À chaque date de fin d'exercice, l'Organisation détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Matériel et systèmes informatiques	3 et 5 ans
Matériel roulant	8 et 10 ans
Équipement de bureau	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Constatation des produits

Les principaux produits de l'Organisation sont les produits de prélèvements, de retenues-qualité et la pénalité proAction. Les produits de prélèvements sont constatés conformément aux règlements selon le nombre de kilogrammes de solides totaux contenus dans le lait lorsque le montant est déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de retenues-qualité et la pénalité proAction sont constatés au moment où ils sont mesurables et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts proviennent des soldes excédentaires d'encaisse, des dépôts à terme, des placements garantis liés aux marchés et des prêts encaissables sur demande. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les pénalités pour des livraisons de lait non déclarées sont constatés lorsque le montant est déterminé, que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu une décision favorable à une demande d'ordonnances sur acquiescement et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Régime de retraite

Le régime complémentaire de retraite de l'Organisation intègre un volet à cotisations définies et, depuis janvier 2010, un volet à prestations définies.

L'Organisation participe au régime interentreprises du Régime complémentaire de retraite des employés de l'Union des producteurs agricoles et ses partenaires. Les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée le 31 décembre 2021, ce régime présente un déficit de solvabilité de 3 631 800 \$. Étant donné que les informations requises pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies ne sont pas disponibles, l'Organisation applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice, l'Organisation a versé au régime complémentaire de retraite des cotisations s'élevant à 343 283 \$ (325 599 \$ en 2021) pour tout le personnel participant couvrant les volets à cotisations définies et à prestations définies.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers non consolidés, la Direction de l'Organisation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers non consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la Direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. DÉBITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Clients et autres	112 770	45 370	2 185	—	160 325	177 400
Entreprises laitières	—	—	286 576 574	—	286 576 574	249 451 008
Intérêts courus	107 710	223 104	91 563	150 161	572 538	300 444
Les Producteurs laitiers du Canada	—	874	—	—	874	1 035
Producteurs	—	—	294 583	771 520	1 066 103	962 506
Sociétés satellites	4 147	—	—	—	4 147	4 370
Subvention du MAPAQ	—	—	75 000	—	75 000	375 000
Taxes de vente	9 267	49 911	349 249	—	408 427	442 660
Transporteurs	—	—	212 605	—	212 605	91 897
Union des producteurs agricoles	105 594	6 086	—	65 746	177 426	115 803
	339 488	325 345	287 601 759	987 427	289 254 019	251 922 123

Les sommes à recevoir des entreprises laitières correspondent principalement aux montants à recevoir des transformateurs pour la valeur du lait de décembre ayant fait l'objet d'une facturation en janvier 2023, dont 83 % au 31 décembre 2022 (82 % au 31 décembre 2021) sont à recevoir de trois grandes entreprises laitières.

4. SOMMES À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS ET REVENUS REPORTÉS

Ordinateurs de poche – Fonds d'administration et Fonds du pool

Pour la saisie des collectes de lait à la ferme, l'Organisation a acquis en 2022 des ordinateurs de poche pour 152 526 \$ (151 800 \$ en 2021). Ces sommes sont réparties dans les frais de transport selon la durée de vie utile estimative des investissements. Au cours de l'exercice, un montant de 137 925 \$ (242 083 \$ en 2021) a été porté aux frais de transport.

Au 31 décembre 2022, la somme à percevoir des producteurs et le solde des revenus reportés relatifs aux ordinateurs de poche s'élèvent à 182 250 \$ (167 650 \$ en 2021) dont 101 442 \$ (114 942 \$ en 2021) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 80 808 \$ (52 708 \$ en 2021) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

5. PLACEMENTS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	SCVQ \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Participations dans les sociétés satellites						
Parts sociales de Valacta, société en commandite, et actions de catégorie A de Valacta inc.	52	—	—	—	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc.	67	—	—	—	67	67
	119	—	—	—	119	119
Participation dans la coentreprise						
Actions et souscriptions d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc.	—	—	1 738 220	—	1 738 220	1 653 050
Autres placements						
Dépôts à terme ¹	3 000 000	8 000 000	—	2 800 000	13 800 000	15 000 000
Prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande ¹	2 000 000	1 200 000	—	4 500 000	7 700 000	7 700 000
Placements garantis liés aux marchés ²	1 503 737	1 503 737	—	—	3 007 474	3 007 474
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss), sans intérêt ³	—	—	358 824	—	358 824	370 050
	6 503 737	10 703 737	358 824	7 300 000	24 866 298	26 077 524
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 500 000	1 200 000	—	4 500 000	9 200 000	9 700 000
	3 003 737	9 503 737	358 824	2 800 000	15 666 298	16 377 524

- 1 Les dépôts à terme qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la fin de l'année ainsi que les prêts encaissables sur demande sont classés dans les placements à court terme puisque les intentions de la Direction sont d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice ou d'en exiger l'encaissement. Les dépôts à terme ainsi que les prêts encaissables portent intérêt à des taux variant de 1,49 % à 5,00 % (de 0,65 % à 3,20 % en 2021) et viennent à échéance de janvier 2023 à décembre 2027 (de janvier 2022 à mars 2025 en 2021).
- 2 Les placements garantis liés aux marchés sont des placements dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance. Un taux d'intérêt annuel minimum est garanti et un maximum annuel est fixé. Les intérêts sont versés à l'échéance selon l'évolution des cours d'un panier de titres boursiers donnés en référence. Au 31 décembre 2022, les placements détenus viennent à échéance en décembre 2024. Le taux d'intérêt annuel minimum garanti est de 1,55 % et le taux maximum annuel fixé est de 6,96 %. Le taux d'intérêt minimum est utilisé pour le calcul annuel des intérêts et le taux réel l'année de l'échéance.
- 3 L'avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) est constituée des contributions versées qui serviront au paiement des actions de Novalait inc. Au cours de l'exercice, l'Organisation a souscrit à 45 149 actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc. (29 148 actions en 2021) pour un coût de 451 490 \$ (291 490 \$ en 2021).

6. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire des quotas que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

7. IMMOBILISATIONS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2022 Valeur comptable nette \$	2021 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	8 217 150	5 306 562	2 910 588	2 584 317
Matériel roulant	76 531	47 794	28 737	35 566
Équipement de bureau	9 532	7 861	1 671	2 350
	8 303 213	5 362 217	2 940 996	2 622 233

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 429 783 \$ (445 516 \$ en 2021).

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Charges sociales et retenues à la source	117 425	—	—	—	117 425	130 984
Coentreprise	—	—	74 426	—	74 426	74 380
Entreprises laitières	32 122	—	—	—	32 122	32 898
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	29 804 831	—	29 804 831	22 673 667
Fournisseurs et frais courus	1 962 192	5 883 442	752 316	—	8 597 950	3 466 689
Les Producteurs laitiers du Canada	—	327 973	—	—	327 973	—
Producteurs	99 675	—	268 787 343	18 835 070	287 722 088	253 848 599
Sociétés satellites	286 041	—	383 021	—	669 062	830 380
Taxes de vente	—	—	—	—	—	56 712
Transporteurs	—	—	11 786 089	—	11 786 089	7 879 016
Union des producteurs agricoles	650 744	1 713	—	—	652 457	701 073
	3 148 199	6 213 128	311 588 026	18 835 070	339 784 423	289 694 398

Les sommes dues aux producteurs et aux transporteurs correspondent principalement aux sommes dues relatives aux livraisons de lait et à la valeur des ventes de quotas sur le Système centralisé de vente des quotas de décembre payées en janvier 2023.

9. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Ventes provinciales	3 365 014 740	2 990 628 736
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	(114 416 592)	(126 823 958)
	3 250 598 148	2 863 804 778

10. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Frais de transport	116 628 309	91 825 551
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	3 582 079	7 583 378
	120 210 388	99 408 929

11. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 363 763 \$ à verser aux producteurs (3 386 532 \$ en 2021) est sujet à révision, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les corrections sont portées aux résultats de l'exercice où ils sont communiqués à l'Organisation.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisation est exposée sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé. L'Organisation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisation ou les producteurs de lait.

Ce risque est réduit au minimum en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles le crédit a été consenti, du suivi rigoureux des débiteurs et, pour les sommes à recevoir des entreprises laitières, en raison du programme de garantie de paiement du lait administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Organisation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement.

Les dépôts à terme et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande portant intérêt à taux fixe exposent l'Organisation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements garantis liés aux marchés portant intérêt à taux variable exposent l'Organisation à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les principaux objectifs de l'Organisation en ce qui a trait aux placements sont d'assurer la sécurité du capital investi, de garder un niveau élevé de liquidités et d'obtenir un rendement satisfaisant. L'Organisation gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé.

L'Organisation couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en encaisse.

13. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal des activités, l'Organisation a conclu des ententes qui engagent des fonds pour les exercices financiers futurs. Les versements estimatifs futurs pour les trois prochains exercices s'établissent à 11 544 000 \$ en 2023, à 1 372 000 \$ en 2024 et à 1 020 000 \$ en 2025. Ces ententes se détaillent comme suit :

Convention de l'immeuble

L'Organisation s'est engagée, en vertu d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et les autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net ou la perte nette réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de l'Organisation s'élève à 13,78 % en 2022. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé. Cette convention est d'une durée indéterminée et l'Organisation peut se retirer sous réserve d'un préavis de 12 mois.

Location de locaux commerciaux

Le bail entre l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 328 000 \$. À moins d'être dénoncé, ce bail se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à l'exception des clauses monétaires qui pourront être ajustées.

Dosage des composants aux fins de paiement du lait

La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait (« Convention de dosage ») se poursuit jusqu'à son renouvellement.

Un contrat de service couvre l'analyse des échantillons de lait qui ne sont pas visés par la Convention de dosage, afin que toutes les collectes de lait à la ferme fassent l'objet d'une analyse pour en déterminer la composition, la numération de cellules somatiques et la teneur en eau. Ce contrat se renouvelle au gré des parties. Une entente de service pour l'analyse des bactéries totales de trois échantillons additionnels par mois par producteur est en préparation. Les coûts de ces analyses supplémentaires sont assumés entièrement par Les Producteurs de lait du Québec.

Une Convention d'aide financière entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Les Producteurs de lait du Québec est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 et prendra fin au plus tard le 31 mars 2025.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme nette de 2 725 000 \$ en 2023.

Coûts de production

L'Organisation a signé un protocole d'entente pour la réalisation de l'enquête sur les coûts de production des entreprises laitières pour les années 2022 et 2023. Les versements futurs de ces ententes s'établissent à 364 000 \$ en 2023 et à 175 000 \$ en 2024.

Soutien technique aux producteurs de lait

L'Organisation a signé un contrat de service afin de fournir un service de soutien aux producteurs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. Cette entente, d'une durée de un an, se renouvelle au gré des deux parties. Les versements estimatifs pour l'année 2023 s'élèvent à 559 000 \$.

Frais de validation, d'évaluation des animaux et de recherche

L'Organisation s'est engagée à utiliser les sommes accumulées du fonds affecté au programme proAction pour couvrir une partie des frais de validation du programme proAction et des frais d'évaluation des animaux en lien au volet bien-être animal de proAction. Elle s'est également engagée dans des projets de recherche en matière de santé animale et autres sujets d'intérêt. Les versements estimatifs sont de 1 469 000 \$ en 2023.

Service de calibrage des bassins refroidisseurs

L'Organisation a signé une entente de service de calibrage des bassins refroidisseurs. Cette entente, d'une durée indéterminée, peut être résiliée par un consentement commun. Les versements estimatifs pour l'année 2023 s'élèvent à 215 000 \$.

Soutien aux conseils régionaux et services aux producteurs

Les Producteurs de lait du Québec retiennent les services des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles pour soutenir ses conseils régionaux et offrir des services aux producteurs de toutes les régions.

Des contrats de service ont été signés et se renouvellent annuellement au gré des parties. La valeur estimative des coûts des services pour 2023 s'établit à 1 444 000 \$.

Campagnes publicitaires, activités de promotion et programme de lait-école

L'Organisation a signé un contrat de service pour la réalisation des activités de communication marketing renouvelable annuellement. L'organisation a de plus signé une lettre d'entente avec une agence pour la planification et le placement média, des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion ainsi que des ententes de bonification du programme de lait-école pour les années scolaires 2020-2025. L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 3 879 000 \$ en 2023, de 760 000 \$ en 2024 et de 572 000 \$ en 2025.

Autres

L'Organisation participe au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière, dont la promotion de la production laitière et de la profession de producteur de lait, un programme de lait-école ainsi qu'un projet de recherche pour étudier l'ensemble des facteurs ayant un impact sur la qualité du lait. Les déboursés annuels prévus s'établissent à 561 000 \$ en 2023, à 437 000 \$ en 2024 et à 448 000 \$ en 2025.

14. SOCIÉTÉS ET ORGANISMES APPARENTÉS

L'Union des producteurs agricoles et Les Producteurs laitiers du Canada

En tant que syndicat professionnel représentant les producteurs de lait de la province, Les Producteurs de lait du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et aux Producteurs laitiers du Canada de par le fait qu'ils détiennent un intérêt économique. Un contrat signé par les représentants de l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit les conditions associées à cette affiliation.

L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs de lait du Québec.

Les Producteurs laitiers du Canada sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait du Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales.

Valacta, société satellite

L'Organisation détient 52 % des parts sociales de Valacta, société en commandite, et 52 % du capital-actions de Valacta inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation a 31 % des droits de vote, selon sa représentation au conseil d'administration, et n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Valacta, société en commandite, est constituée en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Valacta inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La mission de Valacta est de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

Centre d'insémination artificielle du Québec, société satellite

L'Organisation détient 33 1/3 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et 33 1/3 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction et de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de fournir des services aux producteurs de lait et de bovins.

Novalait inc., coentreprise

L'Organisation détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet 2022 se présentent comme suit:

	2022 \$	2021 \$
Situation financière		
Total des actifs	3 805 344	3 653 270
Total des passifs	328 904	347 168
Capitaux propres	3 476 440	3 306 102
	3 805 344	3 653 270
Résultats des activités		
Total des produits	20 169	27 514
Total des charges	752 811	523 924
Perte nette	(732 642)	(496 410)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(795 257)	(131 389)
Entrées de fonds – activités de financement	902 980	712 856
Sorties de fonds – activités d'investissement	(241 570)	(146 506)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(133 847)	434 961

La quote-part de l'Organisation dans la coentreprise est de 50 %.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés.

	2022 \$	2021 \$
Débiteurs	(37 331 896)	(3 720 942)
Frais payés d'avance	819 055	(499 116)
Autres éléments d'actif	(8 835)	(22 999)
Créditeurs et charges à payer	50 090 025	25 844 992
Revenus reportés	35 676	(97 483)
	13 604 025	21 504 452

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers non consolidés, l'Organisation a conclu les opérations suivantes qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent :

	2022 \$	2021 \$
Union des producteurs agricoles		
État des résultats		
Charges d'exploitation : loyer, services techniques et promotion de la profession agricole	861 483	829 484
Produits : intérêts	129 274	101 391
Valacta, société satellite		
État des résultats		
Charges d'exploitation : programmes-qualité du lait, programme proAction et recherche	1 236 419	1 394 109
État de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool		
Distribution des recettes : frais d'analyse des échantillons de lait	2 609 228	2 527 554